

Agent ou agente des communications

N 20/40 NT

(L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.)

La vision de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) est d'éliminer les maladies et les blessures professionnelles. Nous faisons la promotion de la santé et de la sécurité au travail tout en offrant un régime d'assurance sans égard à la responsabilité aux employeurs ainsi que des soins aux travailleurs blessés. Nous adhérons à des valeurs – le respect, l'engagement, l'intégrité, l'ouverture, la culture de sécurité et l'aspiration à l'excellence en milieu de travail.

L'agent des communications fait partie d'une équipe de prestation de services interne qui prodigue des conseils créatifs et professionnels en matière de communications et de marketing aux employés et à la haute direction de la CSTIT sur les programmes et les services offerts dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Il exerce ses fonctions en exploitant un éventail de supports, notamment les sites Web, les médias sociaux, les infolettres, les rapports, les affiches, les brochures, les campagnes d'éducation, les communiqués de presse, les événements spéciaux et les publicités dans les journaux, à la radio et à la télévision.

Travaillant à Yellowknife ou à Iqaluit et relevant du ou de la gestionnaire, Communications, le titulaire de ce poste aide à la préparation et au déploiement de la stratégie de communication de la CSTIT, tout en produisant les messages et le matériel de communication, et en faisant la promotion de ceux-ci, en vue d'atteindre les destinataires cibles. L'agent des communications assure la qualité et la cohérence de l'identité visuelle et de l'image de marque de la CSTIT dans tout le contenu et les messages externes accessibles au public.

Nous exigeons un baccalauréat en communication, en commercialisation, en relations publiques ou dans un domaine pertinent, combiné avec une expérience directement acquise de trois ans dans une discipline connexe. Nous tiendrons compte de la combinaison études et expérience au cas par cas.

L'échelle salariale est de 47,68 \$ à 56,96 \$ l'heure (d'environ 82 976 \$ à 111 072 \$ par année), plus une indemnité de vie dans le Nord de 1,90 \$ l'heure (3 700 \$) aux T.N.-O. ou de 12,33 \$ l'heure (24 054 \$ par année).

Une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires est requise pour ce poste.

Date de clôture : le 26 octobre 2020 à 17 h (HNR)

Si vos compétences et aptitudes correspondent aux exigences liées à ce poste et si ce poste semble répondre à vos aspirations, n'hésitez pas à envoyer votre curriculum vitae ainsi qu'un échantillon imprimé de travaux publiés ou d'écrits dans le domaine des médias, des communications ou de la commercialisation à careers@wsc.nt.ca.

*Vous devez clairement indiquer votre admissibilité à faire l'objet d'une attention prioritaire en vertu de la Politique d'action positive.
La CSTIT est un milieu de travail inclusif.*

Si vous avez une incapacité et avez besoin de soutien ou de mesures d'adaptation pendant le processus d'embauche, nous vous encourageons à décrire ces besoins lorsque nous communiquerons avec vous pour une entrevue.

Il est possible que nous utilisions ce concours afin de pourvoir d'autres postes vacants semblables au cours des six prochains mois.

La capacité à communiquer dans une langue officielle des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut, en plus de l'anglais, est considérée comme un atout.

safety & care